



## COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2023

**Présents :** Mmes Allezard, Jourdan, Momplot, Pinot. MM Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Therme, Vaur.

**Absents excusés :** Mmes Anglaret, Buffay. MM Bafoil, Michalon.

**Pouvoir :** V Anglaret à I Allezard

D Michalon à Robert Falcimagne

F Buffay à F Barthomeuf

**Secrétaire de séance :** Michel Dupin

**Ordre du jour :**

- Fonds d'Initiatives communales
- Eclairage public
- Terrains sectionaux
- Immobilier
- Subventions
- Points divers

Monsieur le Maire souhaite modifier la chronologie de l'ordre du jour de la réunion. Accord du conseil

### ECLAIRAGE PUBLIC

#### Travaux remise en état suite à vol câblage

Suite au vol de câble dont la commune a été victime sur le secteur route d'Anzat. Le maire avait sollicité une prise en charge de la remise en état du réseau par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme. L'estimation des dépenses s'élève à 6 400,00 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT, et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit 3200.00 € Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement établie par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

#### Modification statuts

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de ARDES SUR COUZE adhère, modifie ses statuts et demande à la commune de valider ces modifications. Le maire donne lecture du projet de statuts proposé :

- Transfert de nouvelles compétences en matière notamment de réseau de chaleur
- Elargissement du périmètre d'intervention en matière d'énergie renouvelable
- Accompagnement en matière de maîtrise et production d'énergie renouvelable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

### IMMOBILIER

La vente du bâtiment des haras suit son cours, et les employés municipaux ont commencé le transfert du matériel et des matériaux entreposés dans le garage dans divers lieux (garage, pré gendarmerie, etc.....) certains lieux ne pourront être que transitoires. La nécessité de trouver un lieu de stockage pratique et sécurisé devient une priorité. Le conseil souhaite créer une salle polyvalente accessible ainsi que des salles destinées aux associations. Un espace de stockage et de rangement pour les services municipaux pourrait

compléter le bâtiment. La mise en vente des bâtiments d'Auvergne électronique ouvre une nouvelle possibilité de réhabilitation, l'espace est conséquent, la possibilité de création de parking est facilitée par la proximité des terrains communaux et l'emplacement à l'extérieur du bourg est un atout indéniable. Les élus proposent de rencontrer les propriétaires rapidement. Que le choix se porte sur une réhabilitation d'anciens bâtiments ou sur une construction nouvelle, les échéances budgétaires et la nécessité d'établir un calendrier de programmation pour les demandes de subvention obligent le conseil à se positionner sur les futurs projets.

Jacques THERME propose aux membres du conseil de prioriser ce projet et d'inscrire les crédits nécessaires à sa réalisation dans la programmation du Fonds des Initiatives Communales (FIC). Il faudra aussi mobiliser d'autres financements publics afin d'obtenir le maximum de subvention. Il rappelle que la 1ere phase de l'aménagement du marché aux veaux débutera au cours de l'année et qu'une rencontre avec Stéphane MERCIER (GEOVAL) va être programmée pour étudier les possibilités d'aménagement de la 2eme phase (le bâtiment).

## FONDS D'INITIATIVES COMMUNALES

Le Maire fait aux membres du Conseil Municipal de la demande par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) de la liste des opérations projetées et le calendrier prévisionnel de celles-ci. La dépense subventionnable est de 320 000 € avec un taux d'intervention de 40 %. Le Maire propose de demander l'inscription au titre de ce programme les travaux suivants :

Pour l'année 2023:

Intitulé action	Montant travaux HT	Montant aide 40%
Voirie communale	80 000.00 €	32 000.00 €
Aménagement Aire de jeu	10 000.00 €	4 000.00 €

Pour les années 2024/ 2026

Intitulé action	Montant travaux HT	Montant aide 40%
Salle Polyvalente – Locaux associa	220 000.00 €	88 000.00 €
Réfection ponts	10 000.00 €	4 000.00 €

<b>Montant Total</b>	<b>320 000.00 €</b>	<b>128 000.00 €</b>
----------------------	---------------------	---------------------

Pour l'année 2023, le conseil privilégie des travaux de voirie communale (certaines portions de route nécessitent des travaux importants de réfection) qui seront à définir.

Une amélioration de l'aire de jeux de la Place croisière est aussi envisagée.

Pour 2024/2026, le projet de salle polyvalente et annexes évoqué plus haut est inscrit pour un montant de 220 000.00 € de travaux. Les travaux de réfection des ponts et ouvrages d'art pourront aussi bénéficier des aides du Conseil Départemental.

Ces travaux seront réalisés dès que la commune aura obtenu les accords de subvention.

## TERRAINS SECTIONNAUX

### **Demandes acquisitions :**

Parc animalier : Suite à plusieurs acquisitions de terrain destinés à l'agrandissement du parc animalier, le directeur du parc sollicite la commune pour acquérir une partie de la parcelle B703 d'environ 500m<sup>2</sup>, partie sise au milieu de leur propriété. Faisant partie de la section du Bonmorin cette parcelle constituée de bois taillis est concernée par une convention de pâturage. Avant toute décision et organisation d'un vote par les ayants droit de la section, il est nécessaire d'avoir l'accord de l'agriculteur exploitant la parcelle. A suivre.

L'acquisition de la parcelle B472, d'une superficie de 1085 m<sup>2</sup> faisant partie de la section du Pereyrol est aussi à l'ordre du jour. Cette parcelle sise le long de la route du Pereyrol n'est soumise à aucune convention de pâturage et n'est pas exploitée vu sa situation géographique. Le conseil accepte de céder cette parcelle après consultation des électeurs de la section du Pereyrol. Ces consultations pourraient se dérouler en même temps si la première demande est validée.

Après étude de deux autres demandes de terrains sectionaux (au Bonmorin pour une parcelle de 38065 m<sup>2</sup> et au Zagat pour 2 parcelles de 8460 m<sup>2</sup> et de 8700 m<sup>2</sup>) le conseil décide de pas donner suite à ces demandes comme déjà évoqué lors d'un précédent conseil et ne pas céder des parcelles entières de grandes superficies aux détriments des ayants droit. (Madame MOMPLOT concernée par cette demande est sorti de la salle et n'a pas pris part aux délibérations, ni au vote).

## SUBVENTIONS

**Ecole primaire :** L'équipe enseignante de l'école primaire sollicite le conseil municipal pour aider au financement d'une classe de découverte qui se déroulera du 24 au 28 avril à Saint Palais sur mer. Le prix du séjour est de 356.48 € par enfant. L'association des parents d'élèves participe à hauteur de 10 000.00 € et la participation des familles est de 125 € pour 1 enfant, 225 € pour 2 enfants et 300 € pour 3 enfants. L'école primaire sollicite les communes dont sont issus les enfants afin de compléter leur financement avec une demande d'aide de 80 € par enfant. 34 enfants résidants sur la commune d'Ardes sont concernés. A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 80 € par enfants résidants sur la commune soit 2 720.00 € à la coopérative scolaire pour financer une partie du séjour à Saint Palais sur Mer.

**Cultive ton ciel :** L'association cultive ton ciel organise les 26, 27, 28 et 29 mai à ANZAT LE LUGUET un festival international de cerfs-volants traditionnels et artistiques. Jacques THERME souhaite revenir sur le procédé de demande d'aide employé par l'association. Mme KINGLEUR et M BACHARACH lui ont transmis le dossier de présentation du festival et ont sollicité un rendez-vous fin février. La prochaine réunion du conseil municipal étant fixée au 15 mars, et anticipant la demande d'aide de l'association, il a préféré présenter en priorité le projet aux membres du conseil pour connaitre leur ressenti avant de s'engager, 3 autres demandes de subvention étant à l'ordre du jour (Ordre du jour affiché à la porte de la mairie le 6 mars). Il a trouvé un peu déplacé de recevoir une lettre recommandée 5 jours avant la réunion lui priant d'inscrire à l'ordre du jour leur demande, de plus chaque conseiller municipal a reçu un mail sur leurs boîtes privées pour la même demande la veille du conseil.

Le conseil après en avoir délibéré constate qu'aucun budget prévisionnel n'est présenté, que le projet concerne les communes d'ANZAT LE LUGUET et SAINT GERMAIN LEMBRON, et qu'il souhaite en priorité soutenir les évènements se déroulant sur le territoire communal. Il précise que l'association cultive ton ciel reçoit comme toutes les associations ayant leur siège social à ARDES une subvention annuelle. Il décide de ne pas accéder à la demande de l'association concernant la demande d'aide de 1000 € mais valide la prise en charge du trajet aller /retour en car sur site pour les enfants de l'école primaire.

**Salers Evolution :** Créé le 23 juin 1992 à Aurillac, initialement sous le nom d'UPRA Salers, le Groupe Salers Evolution est reconnu par le Ministère de l'Agriculture français. Il s'agit d'une association à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans les résultats des actions de sélection et de promotion mises en œuvre pour la Salers. Il sollicite la commune pour une aide financière en rappelant leur participation au Salon International de l'Agriculture. Après délibération les élus ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

**Subvention Association Acteurs Economiques d'Ardes (A.A.E.A).**

L'Association des Acteurs Économiques d'Ardes (A.A.E.A) qui a pour objet l'animation du bourg, sont chargés de l'organisation des Marchés d'été, et prendront à leur charge les animations musicales en lieu et place de la commune pour l'été 2023, ils sollicitent une aide exceptionnelle pour le financement de celles-ci. Accord du conseil pour une aide de 640 €.

## QUESTIONS DIVERSES

**Concours AOP St Nectaire :** La commune a été retenue pour l'organisation du concours AOP St Nectaire qui se déroulera le 6 aout 2023. Les associations de la commune ont été sollicitées, cinq d'entre elles se sont portées candidates, une réunion sera prochainement organisée. Jacques THERME, Isabelle ALLEZARD et Michel DUPIN rencontreront Mme Emilie ROUSSET, directrice de de l'interprofession du Saint Nectaire.

**Salle associative :** Une association utilisatrice du local rue du commerce a demandé à la mairie de faire intervenir une employée communale pour faire le ménage de celui-ci. Les bâtiments communaux sont mis à la disposition des associations à titre gracieux, certaines bénéficient d'un usage exclusif et sont redevables à la commune du coût des charges (la chasse, les producteurs locaux) et d'autres partagent des locaux. Chaque association est responsable de l'entretien ménager des locaux qu'elle occupe et en cas d'utilisation multiple, l'évidence veut qu'un calendrier soit établi entre les associations.

**Boulangerie :** Comme évoqué lors du dernier conseil les opportunités de création d'une boulangerie s'amenuisent et il paraît évident aujourd'hui qu'outre la difficulté de trouver des locaux susceptibles d'accueillir ce commerce ou de trouver un lieu proche du centre-ville pour la construction d'un bâtiment. S'ajoutent les difficultés de financement et surtout celle de trouver un artisan boulanger intéressé. Une étude sur la faisabilité de transformation d'un ancien commerce en boulangerie-pâtisserie fait apparaître un montant de travaux de 78 665 € HT (l'estimation ne comprend pas les installations techniques et l'acquisition du bâtiment). La conjoncture actuelle ne permet pas de se projeter favorablement. Les membres du conseil préfèrent à ce jour suspendre leur projet et espèrent pouvoir relancer celui-ci plus tard.

**Trophée des grimpeurs 2023 :** Pour sa neuvième édition, le challenge auvergnat dédié aux montées chronométrées va comporter quatorze épreuves, avec à son programme une étape entre ARDES et DAUZAT SUR VODABLE le samedi 27 mai.

**Tour de France :** Les réunions d'organisation se poursuivent, Isabelle ALLEZARD précise que l'amicale des sapeurs-pompiers s'est positionnée pour créer une animation qui sera vue du ciel pour fêter le passage du tour à ARDES.

**La séance est levée à 21 h.**